Langue originale: anglais AC27 Doc. 19.4

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-septième session du Comité pour les animaux Veracruz (Mexique), 28 avril – 3 mai 2014

Interprétation et application de la Convention

Commerce d'espèces et conservation

CRITÈRES RELATIFS À UN SYSTÈME DE TRAÇABILITÉ DES PEAUX DE SERPENT

- 1. Ce document a été présenté par la Suisse et préparé par la Responsible Ecosystems Sourcing Platform (RESP- Plateforme pour un usage responsable des écosystèmes).¹
- 2. À sa 16^e session à Bangkok, la Conférence des Parties a adopté la décision 16.103 qui demande au Comité pour les animaux, entre autres :
 - b) d'examiner [...] toute autre information pertinente disponible concernant :
 - i) les systèmes de marquage et de traçage existants et, le cas échéant, les différents types de mécanismes de certification y afférents (sans se limiter nécessairement à ceux actuellement utilisés pour le commerce d'espèces sauvages) susceptibles de servir d'exemples de meilleures pratiques applicables aux serpents;
 - ii) un système de traçabilité permettant de confirmer l'origine légale des peaux de serpents ; et
 - iii) la faisabilité économique des technologies actuelles s'agissant de la mise en place d'un tel système de marquage et de traçabilité.
 - c) donner un avis au Comité permanent sur la faisabilité de la mise en place d'un tel système de traçabilité pour les serpents ; et
 - d) rendre compte de l'état d'avancement de ces travaux aux 65^e et 66^e sessions du Comité permanent.
- 3. Pour contribuer au travail du Comité pour les animaux précisé dans la décision 16.103, la RESP par l'intermédiaire de son groupe de travail international sur les peaux de serpent (IWG-RS) a lancé un processus de consultation destiné à la définition de critères destinés à créer un système d'information mondial sur la traçabilité pour les peaux de serpent afin de compléter et renforcer le système de permis actuel de la CITES concernant ce commerce.
- 4. Parmi les éléments de la consultation, un dîner informel organisé par la RESP pendant la COP16, deux sessions IWG-RS en avril et novembre 2013, des visites de sites dans des pays pilotes potentiels, une consultation internationale sur un an avec entretiens et tables-rondes auxquelles ont assisté tous les acteurs de la filière et une enquête par questionnaires (Annexe II) pour mieux comprendre les nécessités du système de traçabilité, ainsi que ses forces, faiblesses, capacités et menaces potentielles et/ou

Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

- anticipées. Le questionnaire a été généré par un processus interactif avec les parties prenantes, représentant toute la chaîne de valeur des peaux de serpent.
- 5. Ce processus de consultation a impliqué plus de 130 parties prenantes experts, universitaires, autorités de gestion CITES dans les pays exportateurs et importateurs, fonctionnaires des douanes, groupes de protection des animaux, négociants, tanneurs, fabricants, détaillants et collectivités locales d'Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Chine, France, Allemagne, Indonésie Italie, Mexique, Norvège, Papouasie Nouvelle Guinée, Singapour, Afrique du Sud, Espagne, Suisse, Royaume-Uni, the États-Unis d'Amérique et Vietnam.
- 6. L'Annexe I de ce document présente les résultats analytiques et les principales conclusions de la consultation menée par la RESP sur les critères du système mondial de traçabilité des peaux de serpent. Ces résultats fournissent le socle technique pour lancer la mise au point du marquage et des applications techniques, bases de données et systèmes d'information.
- 7. Le Comité pour les animaux est invité à étudier les résultats de la consultation menée par la RESP sur les critères relatifs à un système de traçabilité des peaux de serpent et de fournir ses recommandations au Comité permanent pour examen.



GROUPE DE TRAVAIL INTERNATIONAL SUR LES PEAUX DE SERPENT

CRITÈRES RELATIFS

À UN SYSTÈME DE TRAÇABILITÉ DES PEAUX DE SERPENT

Principales conclusions et recommandations

1. Contexte

Le groupe de travail international sur les peaux de serpent (IWG-RS) de la Responsible Ecosystems Sourcing Platform (RESP - Plateforme pour un usage responsable des écosystèmes) s'est fixé comme objectif la mise au point, les test et la mise en œuvre d'un système de traçabilité des peaux de serpent avec ses bases de données dans un certains nombre de pays pilotes (dont l'Indonésie le Mexique et l'Afrique du Sud) d'ici la fin 2016.

Le système vise à assurer une chaîne d'approvisionnement en peaux de serpent légale, durable, stable et constante, par la traçabilité des peaux depuis leur origine dans la nature ou dans une ferme d'élevage jusqu'au produit final avec des contrôles tout au long de la chaîne, tant pour l'approvisionnement que pour la réglementation.

En soutien au travail de préparation entrepris en 2012 et 2013, le groupe de travail a chargé le Secrétariat de la RESP de confirmer et rassembler les critères de toutes les parties prenantes dont : les pays sources, le secteur d'activité, les autorités de la CITES et les institutions de soutien.

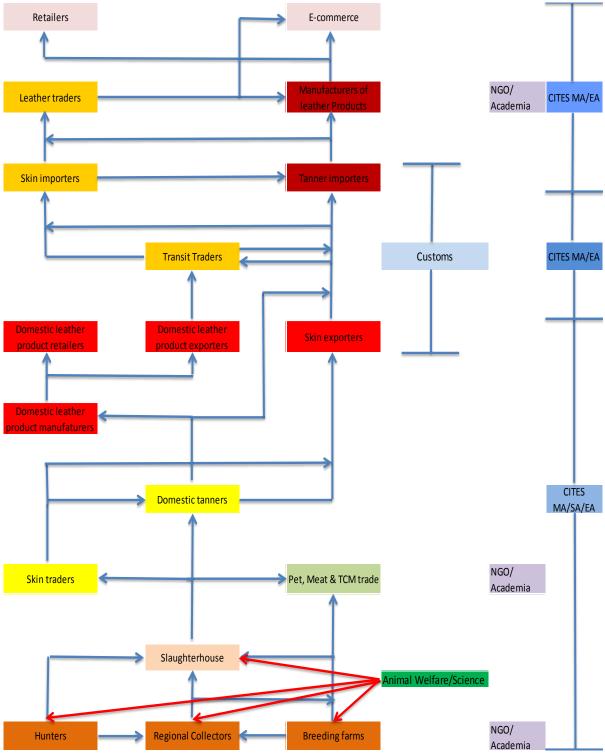
Le travail pour atteindre l'objectif mentionné ci-dessus doit contribuer aux discussions actuelles de la CITES sur le sujet et apporter des recommandations concrètes, à partir d'une expérimentation et de tests sur le terrain, lors de la CdP17, ainsi que des informations précises aux différentes sessions du Comité pour les animaux et du Comité permanent d'ici la CdP17.

2. Définir et confirmer les critères

Pour la confirmation des critères, dernière étape de la consultation lancée début 2013, la RESP à distribué à un grand nombre de parties prenantes dans la chaine de valeur des peaux de serpent un questionnaire détaillé de 33 questions (Annexe II), généré par un processus interactif entre représentants choisis d'intervenants de l'ensemble de la chaîne de valeur.

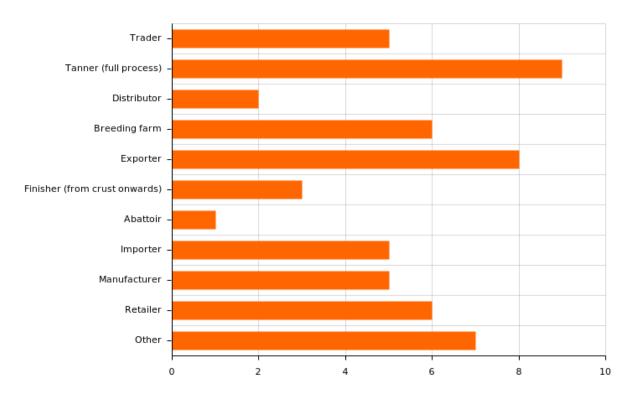
Le schéma ci-dessous représente un organigramme de la chaîne de valeur, avec les principaux intervenants de la chaîne des peaux de serpent, à partir duquel a été conçu la consultation des intervenants sur le système d'identification.

Illustration 1. Schéma général de la chaîne de valeur de la peau de serpent



Les réponses reçues proviennent de toutes les catégories d'intervenants. Les réponses des organisations intergouvernementales représentent 15 % des questionnaires reçus et celles des agences gouvernementales 11 %. Les ONG et établissements d'enseignement dans les domaines comme l'évolution, l'écologie, le développement durable, le bien-être animal, la gestion de la conservation, la recherche sur les populations et les associations du secteur, représentent 23 % des réponses et les intervenants du secteur 51 %. Au sein de cette dernière catégorie, les réponses proviennent d'un large éventail d'intervenants, comme l'indique le graphique 1.

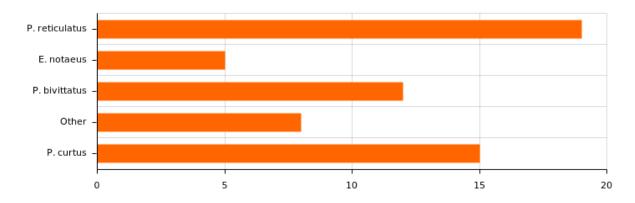
Graphique 1. Nombre de réponses par catégorie d'intervenants de la chaîne de valeur



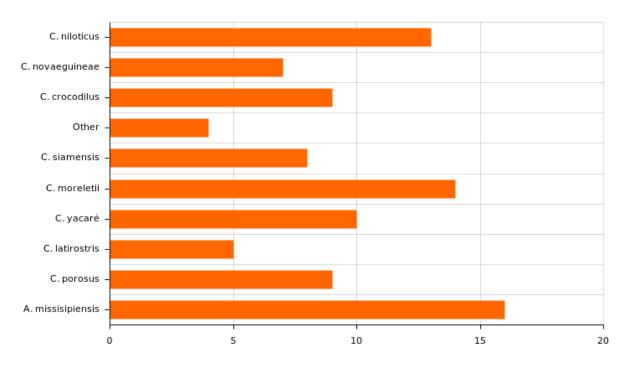
Pour ce qui est des espèces, les réponses traitent des trois principales catégories du commerce de peaux de reptile : 54,8% de serpent, 76,2% crocodile et 45,2% de lézard. De nombreuses réponses concernent deux ou trois de ces catégories à la fois.

Le graphique 2 présente les différentes espèces de serpent traitées par le questionnaire, le graphique 3 les crocodiles et le graphique 4, les lézards.

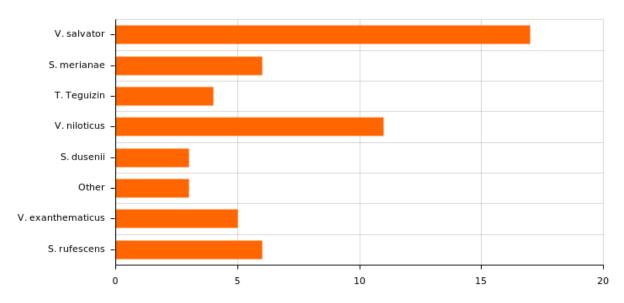
Graphique 2. Nombre de réponses concernant des espèces spécifiques de serpent



Graphique 3. Nombre de réponses concernant des espèces spécifiques de crocodile



Graphique 4. Nombre de réponses concernant des espèces spécifiques de lézard



Les chiffres donnés ici montrent que les réponses reçues couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur et que les résultats obtenus sont donc représentatifs des besoins du secteur des peaux de serpent.

3. Résultats principaux

3.1 Éléments du système mondial de traçabilté

D'après les résultats du questionnaire, le système de traçabilité doit être constitué de quatre éléments : 1) un dispositif d'identification, 2) un système de fixation, 3) un système de suivi, et 4) une base de données mondiale reliant toutes les bases de données nationales.

3.1.1 Dispositif d'identification (ou marquage)

S'il y a quelques variations quant aux objectifs principaux du dispositif d'identification selon la catégorie dont relève le répondant et son rôle dans la chaine d'approvisionnement, on observe dans l'ensemble une convergence autour d'un dispositif d'identification efficace, apte à protéger la totalité de la chaîne de valeur

contre la fraude, depuis la production des peaux (abattoir et/ou fermes) jusqu'au produit fini, de façon transparente, vérifiable et en temps réel.

Ceux qui ont répondu à l'enquête ont une grande expérience de l'utilisation des dispositifs d'identification existants, 42 % ayant utilisé de étiquettes anneau en plastique, 21 % des étiquettes bouton en plastique, 16 % des étiquettes en papier, 16 % des puces à radiofréquence (RFID) et 23 % d'autres dispositifs, allant des transpondeurs passifs intégrés aux différentes découpes de peau jusqu'aux pinces métalliques numérotées ou œillets en plastique à code de couleur.

Les questionnaires indiquaient clairement que les dispositifs existants n'étaient pas satisfaisants pour les intervenants concernés et qu'il fallait mettre au point un dispositif plus évolué et infalsifiable, à lecture électronique facile comme les RFID, code-barres, puces ou autre technique similaire. Le tableau 1 ci-dessous souligne les critères majeurs retenus par les principaux groupes concernés pour le dispositif d'identification.

Certaines difficultés particulières ont été clairement signalées par un grand nombre de réponses, dont l'identification des peaux après découpage multiple puis assemblage de nombreux morceaux pour constituer le produit final, l'absence de possibilité pour identifier les animaux/œufs sauvages/d'élevage, et la pratique courante de nombreuses tanneries qui enlèvent les étiquettes d'origine pour éviter d'endommager les peaux durant les traitements et ne pas devoir exclure l'utilisation de certaines machines pour les opérations mécanisées.

Concernant la possibilité d'ôter l'étiquetage, aucune des réponses n'approuve l'idée de pouvoir enlever le dispositif d'identification et les réponses sont largement favorables (63 %) à ce que le dispositif d'identification ne soit détaché à aucune étape de la chaine de valeur, comme l'indique le graphique 5. Le choix d'interdire le détachement même temporaire du dispositif d'identification s'explique par la crainte d'interrompre le contrôle de la traçabilité de chaque peau et donc de compromettre tout le système de traçabilité de la chaîne, par l'ouverture d'un accès potentiel aux fraudeurs et au blanchiment de peaux illégales.

Les 37 % restants estiment qu'il faudrait pouvoir enlever temporairement le dispositif d'identification pour des questions de production. La raison principale de ce point de vue est liée à la complexité des procédures chimique et mécanique du tannage et de la fabrication, rendant inévitable ce détachement temporaire du dispositif pour éviter d'endommager les peaux durant leur traitement. La plupart des réponses en faveur de cette solution estiment que l'on peut envisager d'identifier les peaux par lots jusqu'à la fin des opérations de finition et replacer alors le dispositif sur chaque peau, ce qui permettrait de remonter, via l'identification des lots, jusqu'à l'origine.

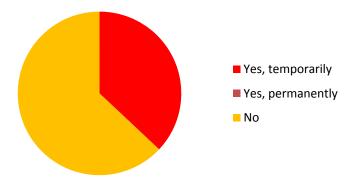
Table 1. Principaux critères du dispositif d'identification par catégorie de partie prenante

Partie prenante	Principaux critères du dispositif d'identification
Autorités CITES	 Infalsifiable et fiable En liaison directe avec la documentation CITES Indissociable de la peau, du berceau au tombeau Permanent
Fonctionnaires des douanes	 Infalsifiable et fiable En liaison directe avec la documentation CITES Indissociable de la peau, du berceau au tombeau Permanent Lisible avec les technologies existantes, y compris applications mobiles
Organismes intergouvernementaux	 Infalsifiable et fiable En liaison avec la documentation CITES Indissociable de la peau, du berceau au tombeau Be permanent
Chasseurs/ collecteurs	 Bon marché Facile à appliquer sur la peau Permet une procédure simple pour la saisie de données Compatible avec les applications mobiles
Éleveurs	 Bon marché Facile à appliquer sur la peau Permet une procédure simple pour la saisie de données

Partie prenante	Principaux critères du dispositif d'identification
Abattoirs	 Bon marché Facile à appliquer sur la peau Permet une procédure simple pour la saisie de données
Exportateurs/ importateurs/négociants	 Lisible avec les technologies existantes et faciles d'emploi Permet une procédure simple pour la saisie de données
Tanneurs/ Corroyeurs	 Lisible avec les technologies existantes et faciles d'emploi Permet une procédure simple pour la saisie de données Amovible ou supportant le traitement sans danger pour la qualité Bon marché
Fabricants	 Lisible avec les technologies existantes et faciles d'emploi Permet une procédure simple pour la saisie de données Possibilité de fragmentation Infalsifiable et fiable Bon marché
Détaillants	 Lisible avec les technologies existantes et faciles d'emploi Permet une procédure simple pour la saisie de données Infalsifiable et fiable Permanent
Experts	Infalsifiable et fiablePermanent
Représentants ONG / professeurs	Infalsifiable et fiablePermanent

Ainsi, l'un des critères essentiels du dispositif d'identification sera de résister aux produits chimiques et aux opérations mécaniques du tannage sans endommager les peaux, seule solution pour garantir la traçabilité intégrale d'une peau.

Graphique 5. Avis sur la possibilité d'enlever le dispositif d'identification pour traitement



Concernant l'identification des animaux/œufs et la zone de capture, une option potentielle serait de se concentrer sur l'identification des chasseurs et/ou collecteurs dans un registre qui serait alors lié au dispositif d'identification appliqué à la peau provenant de l'animal chassé ou prélevé par la personne inscrite sur le registre.

Enfin, concernant l'achat et la distribution des dispositifs d'identification, on considère que les autorités de gestion ou scientifiques nationales CITES devraient être chargées de commander et distribuer les dispositifs et

qu'il devrait exister un système de gestion central au secrétariat CITES avec le soutien d'une infrastructure TI, institutionnelle ou privée.

3.1.2 Système ou méthode de fixation

L'objectif du système ou de la méthode de fixation est de garantir que le dispositif d'identification soit facilement et solidement attaché à la peau.

Même si le questionnaire comptait peu de questions à propos des critères de fixation du dispositif, les informations fournies sur d'autres questions permettent d'en tirer certaines conclusions.

Les résultats du questionnaire indiquent que si la plupart des crocodiliens sont issus de fermes ou d'élevages et que la plupart des pythons sont surtout prélevés dans la nature, le système ne devrait pas traiter différemment ces méthodes de production. Ainsi, le système de fixation devrait être accessible et applicable tant dans les fermes d'élevage bien équipées sur le plan technologique que dans les endroits reculés et par des personnes sans formation.

3.1.3 Système de suivi

Les résultats du questionnaire montrent l'existence d'une certaine confusion entre système d'identification et système de suivi. Nombre de parties prenantes pensent qu'une fois la peau étiquetée (identifiée) elle est aussi suivie ; mais il n'en est rien.

Lors de l'évaluation des dispositifs actuels d'identification (voir section 3.1.1) liés au système de permis CITES, l'une des lacunes majeures identifiée était leur incapacité à assurer le traçage des peaux tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Le tableau 2 ci-dessous récapitule les principaux critères mentionnés selon la catégorie de parties prenantes concernant le système de suivi.

Si les avis sont partagés quant à l'efficacité du système en place pour les crocodiliens, ils se rejoignent pour considérer qu'un système de suivi devra être en lien direct avec le système de permis CITES et être commun à toutes les peaux de serpents.

Tableau 2. Principaux critères pour le système de suivi selon la catégorie de partie prenante

Partie prenante	Principaux critères du système de suivi
Autorités CITES	 Garantir la légalité de la documentation et du commerce Permettre d'établir l'origine précise de l'animal Principe « du berceau au tombeau » Universel Fournir une source fiable pour l'identification de l'espèce Applicable aux fragments de peau
Fonctionnaires des douanes	 Garantir la légalité de la documentation et la conformité des produits avec la documentation Permettre d'établir l'origine précise de l'animal Fournir une source fiable pour l'identification de l'espèce Universel Applicable aux fragments de peau Processus de vérification rationalisé Applicable au produit fini
Organismes intergouvernementaux	 Garantir la légalité de la documentation et du commerce Principe « du berceau au tombeau » Universel
Chasseurs/ collecteurs	 Incluant données sur l'écologie et le bien-être de l'animal Garantir la légalité de la documentation
Éleveurs	 Garantir la légalité de la documentation Crédible et approuvé par toutes les parties prenantes Faciliter la gestion

Partie prenante	Principaux critères du système de suivi
Abattoirs	- Garantir la légalité de l'origine
Exportateurs/importateurs/ négociants	 Garantir la légalité de la documentation Garantir la légalité de l'origine Processus de vérification rationalisé
Tanneurs / Corroyeurs	 Garantir la légalité de l'origine Processus de vérification rationalisé Faciliter la gestion Permettant de vérifier la qualité des matières premières des fournisseurs
Fabricants	 Garantir la légalité de la documentation et du commerce Garantir la légalité de l'origine Applicable au produit fini Incluant données sur l'écologie et le bien-être de l'animal Principe « du berceau au tombeau » Crédible et approuvé par toutes les parties prenantes
Détaillants	 Garantir la légalité de la documentation et du commerce Garantir la légalité de l'origine Applicable au produit fini Incluant données sur l'écologie et le bien-être de l'animal Principe « du berceau au tombeau » Crédible et approuvé par toutes les parties prenantes
Experts	 Incluant données sur l'écologie et le bien-être de l'animal Crédible et approuvé par toutes les parties prenantes Fournir une source fiable pour l'identification de l'espèce Accessible à la recherche scientifique
Représentants ONG / Professeurs	 Incluant données sur l'écologie et le bien-être de l'animal Garantir la légalité du commerce

Pour permettre un suivi efficace et transparent des peaux en temps réel tout au long de la chaîne de valeur, il est indispensable de déterminer les points d'entrée de données, les vérifications, et de définir les règles précises de procédure, y compris le rôles et les responsabilités des parties prenantes qui devraient être impliquées directement dans le système. Cela suppose également que le système repose sur des technologies harmonisées et accessibles à toutes les parties prenantes, compatibles en outre avec des outils courants comme les applications pour téléphone portables.

La technique employée pour le système de suivi doit être indissociable du dispositif d'identification. Même si les réponses au questionnaire n'indiquent pas de préférence marquée pour une technologie particulière, il apparaît clairement qu'elle doit être numérique, fournir l'information en temps réel et être reliée à une base de données globale, et donc – comme pour le dispositif d'identification – les RFID, code barres et autre microprocesseurs sont mentionnés comme possibilités.

Les points d'entrée des données doivent se trouver à chaque entrée/sortie du flux de peaux tout le long de la chaîne de valeur à partir du moment où la peau fait son entrée dans le système, donc dès l'élevage, la capture de l'animal ou le prélèvement de l'œuf, jusqu'à sa sortie du système sur le point de vente, voire au-delà dans le cas d'article de grande valeur qui peuvent avoir à franchir une frontière lors d'un renvoi pour entretien ou réparation. Enfin, le système est une protection pour les consommateurs en cas de contrôle par des instances officielles – douanes, agences de protection de la nature, entre autres – quant à la légalité du produit qu'ils transportent ou possèdent.

La plupart des parties prenantes disposent/fournissent déjà des données liées aux permis officiels CITES, documents d'exportation-importation, informations concernant l'expédition, la qualité, la quantité, les dimensions, facturation, etc. Le système de suivi devrait intégrer, autant que faire se peut, ces flux d'information déjà présents dans la chaîne de valeur.

Le contrôle des données doit être établi en des points précis de la chaîne de valeur où le flux de peaux se trouve rassemblé pour manutention/traitement par un nombre restreint d'intervenants. Parmi les principaux points clés mentionnés par les réponses, les ports d'exportation/importation (douanes), les tanneries et le point de vente final.

Enfin, les règles, procédures et recommandations nécessaires seront accessibles à toutes les parties prenantes liées directement au système.

Les résultats du questionnaire ont mis en lumière une vaste gamme de systèmes de suivi et de technologies déjà utilisées au stade de la ferme, la tannerie et la fabrique. La plupart de ces systèmes sont liés à des logiciels de PRE afin de suivre l'animal, la peau ou le lot de peaux tout au long du processus de production/transformation. Bien souvent, ces systèmes internes relient à la documentation import/export et/ou numéros d'étiquetage CITES et constituent donc un système de traçabilité restreint, de l'arrivée du matériau jusqu'à la vente du produit. Mais chacun de ces systèmes est propre à l'entité individuelle et n'est pas accessible de l'extérieur.

Le système de suivi et sa technologie doivent prendre en compte le savoir et l'expertise existant des systèmes de traçabilité internes déjà en place. Parmi les parties prenantes ayant une expérience des systèmes de suivi, environ 73 % pensent qu'elle pourra leur servir pour apporter des éléments utiles à la mise au point d'un nouveau système global et, comme indiqué au point 3.5, les parties prenantes consultées sont tout à fait prêtes à partager cette expérience et participer à la conception du système.

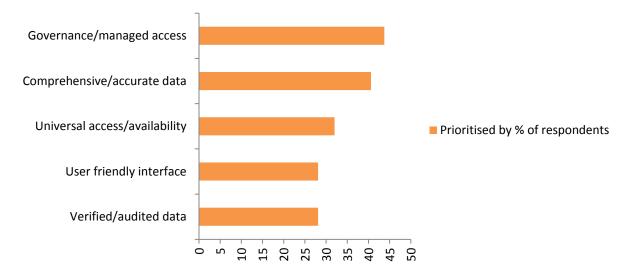
3.1.4 Bases de données globale

Le système d'information sur la traçabilité doit disposer d'une base de données centrale sécurisée reliée aux bases de données nationales et commerciales consultables en temps réel. L'information contenue par la base de données doit couvrir la totalité de la chaîne de valeur depuis les chasseurs et/ou fermes d'élevage jusqu'au produit final, autrement dit, du berceau au tombeau.

De nombreuses parties prenantes qualifient le système d'information de « Pivot d'une collaboration multientreprises » ou « Collaboration de la chaîne d'approvisionne-ment », indiquant ainsi globalement un besoin de transparence accru et une demande de collaboration étroite entre les différentes parties prenantes pour y parvenir.

Ce système devra être compatible avec les bases de données nationales et les systèmes de PRE de la filière, et être relié au système de permis CITES, préservant les intérêts commerciaux. Le graphique 6 présente les 5 facteurs clé à prendre en compte pour la conception de la base de données globale. Le premier facteur, cité par 43,75 % des réponses est la transparence et la gouvernance efficace du système incluant la gestion de l'accès aux données. Le deuxième, cité par 40,6 %, est l'importance de garantir un ensemble complet et précis de données qui pourront être comparées pour aider aux décisions sur le plan international. Le troisième facteur, cité par 32 %, concerne l'accès mondial garanti et la disponibilité des données 24h/24. Enfin, à égalité à la quatrième place, la garantie que les données du système font l'objet d'une vérification et évaluation externe (en lien avec le 2^e facteur concernant la précision des données), et l'utilisation d'une interface facile d'emploi pour tous les utilisateurs potentiels. Enfin, même s'il n'est pas entré dans la liste des 5, on peut signaler que la sécurité est considérée comme une priorité par près de 20 % des réponses.

Graphique 6. Les 5 facteurs clé à prendre en compte pour la conception de la base de données globale

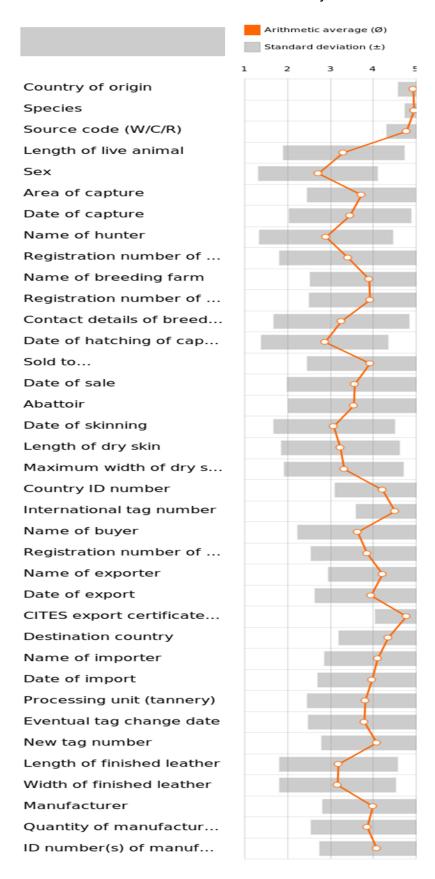


3.2 Ensemble de données

Disposer de données complètes, précises et vérifiées est un critère haut placé dans les priorités des parties prenantes concernant la base de données globale. Nous allons passer en revue ici le type de données rassemblées, disponibles et analysées par le système.

Le tableau 3 ci-dessous donne l'importance de la précision des données enregistrées (pré-établie par le questionnaire) comme élément du système de traçabilité. Comme on le voit sur ce tableau, les données inclues pour les permis CITES existants sont considérées très importantes et dans l'ensemble, aucune série de données n'a obtenu une note inférieure à 2,5 (sur 5), le sexe de l'animal, le nom du chasseur, la date d'éclosion étant les seules données à obtenir moins de 3.

Tableau 3. Importance attribuée aux séries de données à entrer dans le système



En sus de la liste de données fournie par le questionnaire, le tableau ci-dessous fournit des données supplémentaires jugées importantes par les réponses et à ajouter dans le système de traçabilité.

Méthode d'abattage	Nombre pris par chasseur : x/sur quota y	Information sur tout transformateur contractuel	Information quota national
« attestation de la vérité des informations »	Changement de propriétaire d'animaux vivants	Information fiscale	Communautés gardiennes de l'habitat / de l'espèce
Inventaire information	Plans de gestion		

Autre élément important d'après les réponses, le système de traçabilité doit représenter un outil pratique en termes de communication, éducation et sensibilisation, et les éléments concernant ces aspects doivent aussi être inclus afin de fournir des possibilités de présentation pédagogique du système.

Parmi les information essentielles, dans cette optique pédagogique, figure la description du processus complet, de la récolte au produit fini en passant par les plans de gestion destinés à assurer les meilleures pratiques durables et le bien-être des animaux, la situation des populations dans les pays d'origine du matériau utilisé pour le produit final, l'analyse des méthodes d'abatage décentes des reptiles pour le commerce des peaux et l'information sur l'espèce, son origine, son habitat et autres mentions réglementaires.

Plusieurs réponses suggèrent d'inclure une notice pédagogique expliquant que l'exploitation durable de l'espèce est légale et peut avoir un effet favorable sur sa conservation et sur la subsistance des populations locales, en expliquant parallèlement que sans régulation, la surexploitation a des conséquences néfastes pouvant entrainer l'extinction de l'espèce.

Enfin, autre élément essentiel, l'information concernant le procédé de traçage du produit jusqu'à son origine et l'importance de cette traçabilité.

3.3 Financement

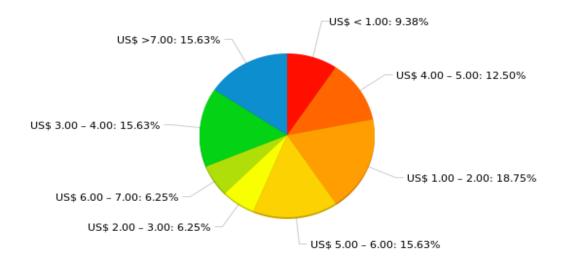
Un grand nombre de réponses estiment qu'il est peut-être trop tôt pour estimer le coût potentiel par peau de ce système et le niveau acceptable de ces coûts en termes de rentabilité.

Néanmoins, les résultats de la consultation fournissent quelques éléments utiles sur le financement du système, comme la confirmation que les coûts envisagés concernant les crocodiliens et les serpents ne sont pas entièrement alignés.

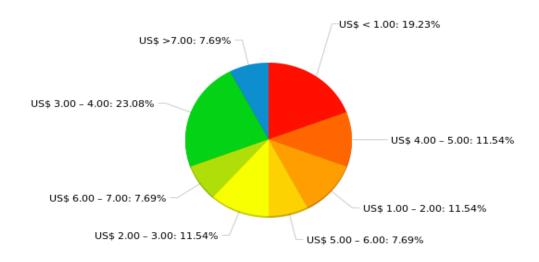
Comme illustré par le graphique 7 (prix par peau de crocodiliens) et le graphique 8 (prix par peau de serpent), 9,4 % des réponses estiment que le prix par peau des crocodiliens devrait être inférieur à 1 \$US tandis que pour les serpents, 19,2 % des réponses estiment que le prix par peau devrait être inférieur à 1 \$US.

Cependant, pour les peaux de serpent, un prix de 3-4 \$US rassemble le plus grand nombre de voix (23,1 % du total) tandis que le prix pour les crocodiliens recevant le plus de voix (18,8 %) est inférieur à 1-2 \$US. Cela peut aussi s'expliquer par l'urgence estimée d'un système de traçabilité pour les serpents avant les crocodiliens.

Graphique 7. Coût acceptable du système pour les peaux de crocodiliens, par peau, en dollars US



Graphique 8. Coût acceptable du système pour les peaux de serpent, par peau, en dollars US



Autre information intéressante fournie par les réponses au questionnaire, l'importance accordée à l'association d'un plan de financement au système de traçabilité pour (co)financer la conservation et le suivi dans les pays sources. Comme le montre le graphique 9, 86,45 % des réponses estiment l'existence de ce plan de financement importante ou très importante. Et 10,81 % seulement des réponses considèrent que ce n'est pas essentiel. Sur une échelle de 1 à 5, la moyenne arithmétique est à 4,29.

Graphique 9. Importance attribuée à l'existence d'un plan de financement pour co-financer la conservation et le suivi

		_	-						Arithme	tic aver	age (Ø)	
	Low 1 (1)	2 (2)	3 (3)	4 (4)	5 High (5)				Standar	d deviat	tion (±)	
	%	%	%	%	%	Ø	±	1	2	3	4	Ē
Importance of having a f	2.63	7.89	2.63	31.58	55.26	4.29	1.04				0	

3.4 Avantages et risques

Au vu des résultats de l'enquête, il apparaît clairement que les réponses de chaque groupe expriment leur propre opinion d'un point de vue scientifique, social et professionnel. Certains problèmes suscitent des positions antagonistes en raison d'intérêts opposés. L'approche scientifique se focalise ainsi sur la durabilité et la biodiversité, tandis que l'optique commerciale privilégie le bien-être animal, une chaîne d'approvisionnement irréprochable, le prestige de l'entreprise et le produit fini. La question intersectorielle embrassée par tous est l'urgente nécessité d'outils faciles d'accès et sécurisés qui garantissent une chaîne d'approvisionnement vérifiable, légale, traçable, socialement responsable et durable. Pour toutes les catégories, le système de traçabilité doit contribuer à la conservation de la vie sauvage.

Le tableau ci-dessous donne une analyse FFAR du système de traçabilité des peaux de serpent d'après les réponses au questionnaire des parties prenantes de la chaine de valeur.

Forces Faiblesses

- Demande des Parties CITES
- Soutenu par les parties prenantes (PP)
- PP familières des problèmes
- PP connaissant les systèmes d'identification et de suivi existants
- PP conscientes de la nécessité de la légalité
- Solidité financière de la chaine de valeur
- Présence du réseau mondial CITES
- Viabilité économique avérée de l'élevage de crocodiles
- Intérêt général pour l'amélioration globale de la chaine de valeur
- Volonté des PP pour essais et expériences

- Grande diversité des PP
- Conflits d'intérêt entre catégories de PP et d'espèces
- Systèmes d'identification existants peu satisfaisants
- Intérêts économiques du commerce illégal
- Falsification de la documentation CITES
- Viabilité économique non avérée de l'élevage de pythons en captivité
- Corruption
- Fragmentation des peaux durant le processus de production
- Absence d'options adéquates connues

Avantages

Risques

- Consolidation des objectifs CITES
- Légalisation de la chaîne de valeur
- Transparence et crédibilité de la chaîne de valeur
- Approvisionnement éthique et durable
- Simplification de la bureaucratie
- Vérification et contrôle en temps réel
- Contribution à la biodiversité et aux actions et recherches en sa faveur
- Amélioration du traitement des animaux
- Amélioration de la situation sociale et financière en amont de la chaine de valeur
- Traçabilité des produits du berceau au tombeau
- Confiance et protection des consommateurs
- Financement de programmes de protection de la nature
- Renforcement des capacités des ressources humaines
- Commerce facilité

- Désaccord parmi les membres de la chaine de valeur
- Complications bureaucratiques
- Procédure complexe d'entrée de données
- Coûts éventuels, financement insuffisant
- Fraude d'entités en infraction
- Abus du système pour blanchir des produits illicites
- Gestion des risques insuffisante
- Rivalité entre catégories PP / espèces crocodiliens - serpents
- Absence d'instruction de mise en œuvre
- Corruption
- Glissement du marché de production vers des pays ou entités hors la loi
- Système entrainant des barrières commerciales
- Hausse des coûts de production

Dans l'ensemble, les parties prenantes ont établi qu'un système de traçabilité transparent et efficace améliorerait grandement la légalité du commerce, déjà majoritairement conforme pour les crocodiliens mais pas assez ou pas du tout pour les serpents.

Les grandes marques sont convaincues qu'un système de traçabilité améliorerait la crédibilité au secteur et la confiance du consommateur, en montrant la filière sous une meilleur jour quant au respect du bien-être animal jusqu'au produit final. Les experts espèrent recueillir de meilleures informations sur la durabilité des populations sauvages grâce à ce système.

Avec la mise en place d'un système de traçabilité crédible, certains, qui n'utilisent pas actuellement de peaux de serpent dans leur production, seraient prêts, d'après leurs réponses, à envisager d'utiliser des peaux de serpent, ce qui pourrait créer des emplois. Enfin, le système de traçabilité devrait réduire l'utilisation de certificats d'exportation CITES contrefaits et garantir une utilisation correcte des dénominations d'origine et le respect des restrictions locales inscrites aux Annexes CITES.

Les réponses au questionnaire soulignent aussi plusieurs dangers potentiels, si le système n'est pas conçu et/ou mis en œuvre correctement. Certains évoquent le risque lié à la révélation d'informations sensibles dans un système inefficace.

Le secteur européen de la tannerie s'inquiète du risque de voir un système mal géré, trop bureaucratique ou peu sécurisé, détourner le commerce vers des pays hors la loi, n'appliquant pas, ou seulement partiellement, le système de traçabilité.

Certains craignent qu'un système inefficace accroisse la corruption et/ou incite les acteurs hors la loi à contourner le système, voire à l'exploiter, pour blanchir des peaux illégales et donc nuire au commerce légal et même épuiser les ressources naturelles.

Le secteur de la transformation craint que l'introduction et la mise en œuvre d'un système de traçabilité augmente les coûts de production, avec un impact négatif sur la rentabilité et, indirectement, sur l'emploi, notamment en Europe occidentale.

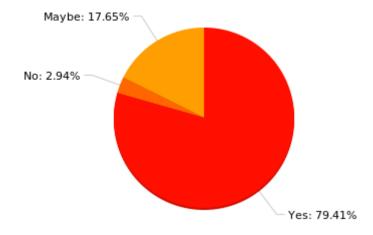
Les résultats soulignent la nécessité d'un système universel pour toutes les peaux de serpent et indiquent qu'il ne serait pas judicieux de distinguer crocodiliens, serpents et lézards. Cependant, les crocodiliens bénéficiant d'un système d'identification plutôt efficace, l'urgence concerne les pythons et les lézards. Il est également indiqué que les futurs dispositifs d'identification doivent prendre en compte la fragilité relative de la peau de serpent sur laquelle ne saurait être utilisé l'étiquetage employé pour le crocodile.

3.5 Intérêt et volonté de s'impliquer dans la création du système

Pour évaluer l'implication potentielle de parties prenantes majeures et leur intérêt à participer activement au processus de la mise au point du système de traçabilité entrepris par l'IWG-RS de la RESP, deux questions étaient posées sur la volonté des participants à partager leur connaissance et leur expertise pour soutenir la création du système et sur leur intérêt à accompagner l'initiative de la RESP en participant à la création du système.

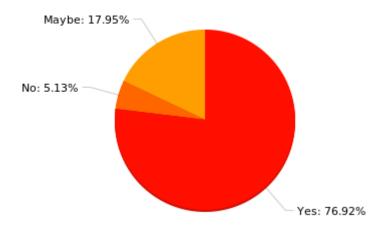
Sur les 73 % répondant que leur expérience et leur connaissances des dispositifs d'identification pourraient être intéressantes pour la mise au point du système, 97 % affirment qu'ils seraient prêts à partager leur expérience, dont 79,41 % confirment leur volonté de le faire, comme l'indique le graphique 10.

Graphique 10. Volonté des parties prenantes de partager leur expérience pour soutenir la création du système



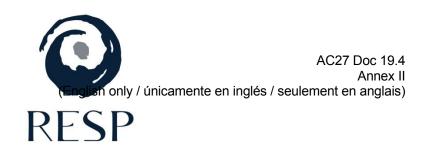
Enfin, un niveau de réponses similaire est enregistré concernant l'intérêt des parties prenantes à collaborer avec l'IWG-RS en participant à la création du système. Comme le montre le graphique 11, 94,87 % des réponses expriment un intérêt potentiel à participer avec 76,92 % confirmant leur volonté de le faire.

Graphique 11. Volonté des parties prenantes de participer à la création du système



Les résultats de la consultation entreprise sur une période de plus d'un an indiquent un niveau de sensibilisation et une prise d'ampleur croissante concernant la création et la mise en œuvre d'un système de traçabilité global efficace, capable de conforter le système de permis CITES actuel et de fonctionner en lien avec lui.

En conséquence, la RESP va lancer la phase de conception du système de traçabilité après l'AC27 conformément aux recommandations et informations reçues des Parties à la CITES à cette occasion, et va contribuer à fournir des données à la CITES pour la préparation de la CdP17.



INTERNATIONAL WORKING GROUP ON REPTILE SKINS QUESTIONNAIRE ON

SYSTEM REQUIREMENTS FOR A TRACEABILITY INFORMATION SYSTEM

CONFIDENTIAL

(For exclusive use of RESP)2

Please submit to eduardo.escobedo@resp.ch by 31 January 2014

Purpose

The International Working Group on Reptile Skins (IWG-RS) of the Responsible Ecosystems Sourcing Platform (RESP) has initiated and endorsed during its meeting on 19 November 2013, the practical phase to develop and successively experiment a global traceability information system for reptile skins. The system is intended ensure legal, stable and continuous supply chains for reptiles skins by tracing skins from their origin in the wild or breeding facility up to the final product through identification schemes associated with information systems with various controls along the supply and regulatory chain.

In support of the preparatory work undertaken in 2012 and 2013, the IWG-RS has mandated the RESP Secretariat to confirm and document the system's requirements of all stakeholders including: source countries, industry, CITES authorities and supporting institutions.

The questionnaire has been formulated to better understand the system's requirements, as well as its potential and/or anticipated strengths, weaknesses, opportunities and threats.

The information provided in the questionnaire will support the production of a document that will provide the technical basis to begin the development of the marking and application technology, databases and information system. This document, containing the results of the system requirements analysis and recommendations, will be submitted for the consideration of the 27th Meeting of the CITES Animals Committee.

_

All the information provided in this questionnaire will be used solely by the RESP Secretariat for the purpose of internal strategy development linked to the development of the traceability information system by the IWG-RS and will be treated as confidential. Results of the questionnaires will be aggregated and communicated only on a whole with no references made to any specific questionnaire.

1st PART - GENERAL INFORMATION

Name:			
Function:			
Company / Organisation:			
Country:			
Email Address:			
What type of organisation (Mark the appropriate ans)			
Inter-governmental Institution			
☐ Environmental Convention	☐ UN-	Agency	Ì
Other (specify):			
Government			
☐ CITES MA	☐ CITES SA	☐ CITES EA	
Other (specify):			
Commercial			
☐ Hunter	☐ Breeding farm	☐ Abattoir	
☐ Trader	☐ Exporter	☐ Importer	
☐ Tanner (full process)	☐ Finisher (from cru	st onwards)	
Distributor	Retailer		
Other(specify):			
Institutional			_
☐ NGO covering:			
Academic covering:			

☐ Scientist	covering:			
	pe of species do you le appropriate answe			
Snakes				
P. reticula	atus	☐ P. bivittatus ☐ F	P. curtus	
☐ E. notaeu	IS	Other		
Crocodilians				
☐ C. niloticu	ıs	☐ C. siamensis	C. porosus	
☐ C. novae	guineae	☐ C. moreletii	A. missisipiensis	
☐ C. crococ	lilus	☐ C. yacaré	C. latirostris	
☐ Other				
Lizards				
☐ V. salvato	or	☐ V. niloticus	☐ V. exanthematicus	
S. merian	ae	S. dusenii	S. rufescens	
☐ T. Teguizi	n	☐ Other		
	the range of your ac e appropriate answe		e potential traceability system?	
Local	☐ Domestic [☐ International		
undertal			or bureaucratic processes that might impact or be impacted by	
	briefly describe wha , authorisations, invo		is received and/or generated by	your organisation
	e the most importa should help you add		ents related to your organisation	that a traceability
a)				

7.	c) Are there any specific issues and/or requirements that should be addressed separately between crocodilian and snake skins?
	If any, please specify:
8.	What are the most important opportunities for your organisation that a traceability system could create if developed and implemented effectively? (Maximum 3)
	a)
	b)
	c)
9.	Beyond the general opportunities for your organisation mentioned above, would there be any specific opportunities related either to crocodilian and/or snake skins that you would like to mention?
	Please specify:
10.	What are the most important potential risks that a traceability system could create for trade in snake skins if not developed or implemented effectively? (Maximum 3)
	a)
	b)
	c)
11.	What are the most important potential risks that a traceability system could create for trade in <u>crocodilian skins</u> if not developed or implemented effectively? (Maximum 3)
	a)
	b)
	c)
12.	On a scale from 1 to 5 (1 being the lowest and 5 being the highest), and in addition to the costs related to inherent function of the traceability system (such as determining the origin of the material, tracking the flow throughout the supply chain, etc.), how important do you think it is to have a funding scheme attached to the traceability system, which finances conservation and monitoring activities in the source country? (Mark with "X" as appropriate)
	Low High 1 2 3 4 5
13.	What range of realistic cost per skin do you objectively think would be viable in the implementation of an effective traceability information system, taking into account that a traceability system aims at legalisation and fair representation of the trade? (Mark the appropriate answer with "X")

b)

AC27 Doc. 19.4 – p. 22

Snake skins □ US\$ < 1.00
☐ US\$ 4.00 – 5.00 ☐ US\$ 5.00 – 6.00 ☐ US\$ 6.00 – 7.00 ☐ US\$ >7.00
Crocodile skins □ US\$ < 1.00
☐ US\$ 4.00 - 5.00 ☐ US\$ 5.00 - 6.00 ☐ US\$ 6.00 - 7.00 ☐ US\$ >7.00
2 nd Part – Identification technology & application requirements
14. He was a granication wood/association with different tymes of identification devices if we which 2
14. Has your organisation used/experimented with different types of identification devices, if yes which? (Mark the appropriate answer with "X")
Plastic loop-tag Please specify for which species:
with number with barcode with barcode and number
Plastic button tag Please specify for which species:
☐ with number ☐ with barcode ☐ with barcode and number
Paper tag Please specify for which species:
☐ with number ☐ with barcode ☐ with barcode and number
RFID Please specify for which species:
☐ Chips ☐ Other(specify):
Other Please specify for which species:
☐ Please specify:
15. What was the objective to introduce these identification devices and what has been your experience in using them?
16. Please mention which factors are the most important to your organisation with regards to the development of the reptile skins identification and tracking system and related technology considering that these should be economically feasible, accessible, viable, secure and applicable by all stakeholders of the system. (Maximum 3)
a)
b)
c)

17.	7. Do you have already a strong preference with regards to the identification device that could be used for the system? If yes, please mention which, for which species, and the reasons for this.									
18.	Who do you thin devices?	nk should be	in charge of the ord	ering and distrib	ution p	rocess	of the	identif	fication	
19.	Do you believe the (Mark the approp		e possible to remove the possible to the	ne identification d	evices	for pro	cessing	?		
	Yes \square	No	☐ Temporarily	☐ Permanently						
	and please shar	e with us the r	eason why:							
20.		lopment proces	n using / experimentings of the new traceable with "X")		on dev	rices co	ould pro	ovide va	aluable	
	Yes	□No	☐ Maybe							
	and please shar	e with us the re	eason why:							
21.	. Would you be wil	lling to share y	our experience with R	ESP?						
	Yes	☐ No	☐ Maybe							
22.	Would you be int traceability system (Mark the approp	m?	ticipating in the RESF	initiative and tak	king pa	rt in the	e devel	opment	of the	
	Yes	□No	Maybe							
3 rd	Part – Data requi	irements								
23.		the traceability	g low and 5 being hig information system? vith "X")	h), what importan	ce wou	ıld you	give to	includ	ing the	
					Low 1	2	Hiç 3	gh 4	5	
Car	untry of origin				<u>'</u>	<u> </u>				
	ecies									
•	urce code (W/C/R))								
	ngth of live animal									
Sex	<u></u>									

AC27 Doc. 19.4 – p. 24

Area of capture			
Date of capture			
Name of hunter			
Registration number of hunter			
Name of breeding farm			
Registration number of breeding farm			
Contact details of breeding farm			
Date of hatching of captive bred specimen			
Sold to			
Date of sale			
Abattoir			
Date of skinning			
Length of dry skin			
Maximum width of dry skin			
Country ID number			
International tag number			
Name of buyer			
Registration number of buyer			
Name of exporter			
Date of export			
CITES export certificate number			
Destination country			
Name of importer			
Date of import			
Processing unit (tannery)			
Eventual tag change date			
New tag number			
Length of finished leather			
Width of finished leather			

Manufacturer									
Quantity of manufactured objects linked to finished leather tag									
ID number(s) of manufactured objects linked to finished leather tag									
24. Please mention any additional information that is not mentioned under question 23 and which you may deem important to include as part of the traceability information system (e.g. statutory information on "concessions", management plans, quotas, harvesting, inventories, movements of skin products and related documentation, etc.):									
25. Please mention any other information that might be important to include awareness building purposes?	de for co	ommun	ication,	educa	tion or				
4 th Part – Database technical requirements									
26. What are the most important factors to consider in developing the glob (Maximum 3)	al datab	oase?							
a)									
b)									
c)									
27. Please provide information of the database system that you are currently	y using,	if any:							
28. How many users from your organisation do you foresee should have global database?	access	s to inp	ut infor	mation	in the				
29. How many users from your organisation do you foresee will access of the global database?	lata for	consult	ation p	urpose	s from				
30. Please indicate which of the data defined in question 23 should be should have access to this restricted information? (Mark all applicable pairs of restricted info / access to this restricted info				tion an	d who				

	National authorities	CITES MA or SA	NGOs	Customs officials	Traders	Manufacturers	Consumers
Country of origin							
Species							
Source (W/C/R)							
Length of live animal							
Sex							
Area of capture							
Date of capture							
Name of hunter							
Registration number of hunter							
Name of breeding farm							
Registration number of breeding farm							
Contact details of breeding farm							
Date of hatching of captive bred specimen							
Sold to							
Date of sale							
Abattoir							
Date of skinning							
Length of dry skin							
Maximum width of dry skin							
Country ID number							
International tag number							
Name of buyer							
Registration number of buyer							
Name of exporter							
Date of export			П	П		П	

CITES export certificate number									
Destination country									
Name of importer									
Date of import									
Processing unit (tannery)									
Eventual tag change date									
New tag number									
Length of finished leather									
Width of finished leather									
Manufacturer									
Quantity of manufactured objects linked to finished leather tag									
ID number(s) of manufactured objects linked to finished leather tag									
31. What other data you identified in point 24 should be restricted for access and to whom? (Please mention all applicable)									
32. Are there any restrictions within your organisation's Information Technology policy that should be considered with regards to accessing the global database from within the company or in remote									

33. Which type of organisation do you think should manage the global database?

locations?

THANK YOU FOR YOUR SUPPORT!